

PROJET DE LOI

portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V^e Plan.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1154, 1183, 1184, 1185 et in-8° 279.

Sénat : 52, 54, 57 et 62 (1964-1965).

Article unique.

Le rapport annexé à la présente loi et concernant les principales options qui commandent la préparation du V^e Plan est approuvé.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 8 décembre 1964.

Le Président,

Signé : JOZEAU-MARIGNÉ.

Nota. — Voir les documents annexés au numéro 1154 (tomes I à IV) (Assemblée Nationale, 2^e législature).